

Fonds pour la formation professionnelle forestière

Rapport d'activités 2015

Le Fonds pour la formation professionnelle forestière (FFP Forêt) est parvenu à boucler également son septième exercice par un surplus de recettes. Celles-ci sont cependant restées en-deçà des attentes et ont à nouveau légèrement diminué, en raison de la situation économique en forêt (taux d'occupation en baisse) et des fusions entre entreprises forestières.

Les contributions des entreprises se sont montées à CHF 977 402.50 (pour CHF 1 000 000.- au budget). Les dépenses sont également restées inférieures aux montants budgétés (dépenses moindres pour les projets de l'Ortra Forêt et pour les CI) et ont atteint CHF 935 225.90. Il en ressort un surplus de recettes de CHF 34'928.05.

Le Fonds pour la formation professionnelle forestière s'est bien établi. Presque toutes les entreprises et personnes actives en forêt ont été recensées. Comme on le sait, de nombreux agriculteurs sont occupés en forêt en période hivernale. Ils sont en principe aussi astreints à verser des cotisations au FFP Forêt lorsqu'ils tirent un revenu de la forêt. Le secrétariat les recense aussi, dès qu'il reçoit des informations permettant de le faire.

En 2015, 1268 entreprises étaient assujetties au FFP Forêt, dont 54.1% étaient membres de d'une association régionale de propriétaires de forêts ou d'Entrepreneurs forestiers Suisse (FUS). Les chiffres mentionnés ne contiennent pas les entreprises des cantons de VD et VS, car une indemnisation forfaitaire a été négociée avec le canton et les associations. La liste des entreprises et des personnes recensées est régulièrement mise à jour et publiée sur www.ffp-foret.ch. Le FFP souhaite ainsi donner un aperçu transparent des contributeurs au Fonds.

La délimitation entre branches s'effectue sans problème et pour les entreprises mixtes (actives dans plusieurs branches, par exemple en forêt et dans l'horticulture), des solutions sont trouvées facilement. La coopération avec le secrétariat FFP des horticulteurs et fleuristes est excellente. En 2015, nous avons contacté plusieurs entreprises actives dans les installations électriques et la pose de conduites. Certaines de ces entreprises occupent des forestiers-bûcherons pour le bûcheronnage et sont donc assujettis au FFP Forêt. Une solution a été trouvée avec Arnold AG et Axpo Power AG, les négociations se poursuivent avec plusieurs autres entreprises.

Afin de ne pas charger démesurément les très petites entreprises et les emplois partiels, le FFP Forêt a introduit un complément au règlement. Il y est précisé à quelles conditions ces entreprises et les personnes actives à temps partiel peuvent être exemptées de contributions ou bénéficier d'une réduction. En 2015, 73 entreprises ont été exemptées et 130 ont versé un montant de cotisation réduit.

La morale de paiement est en général très bonne. La branche a bien compris le sens d'un financement de la formation professionnelle qui soit indépendant des associations et soutient largement cette démarche. Les entreprises qui ne s'acquittent pas de leur contribution sont traitées conformément au règlement et au règlement d'exécution. Comme les fonds pour la formation professionnelle sont soumis au droit public, les débiteurs récalcitrants reçoivent une décision de l'Ortra Forêt Suisse, organe responsable du FFP Forêt. Lorsque le versement n'est pas effectué malgré la notification de la décision, une poursuite est engagée. Au 31.12.2015, le montant des cotisations liées à des poursuites non achevées était de CHF 7491.65.

En 2015, 72% des recettes ont été consacrées à la réduction des coûts des cours interentreprises (CHF 70.- par jour de cours et par apprenti). Au total, CHF 698 610.00 ont

été alloués à cette tâche (budget : CHF 750 000.-). Par ailleurs, CHF 58 000.- ont été accordés aux cours de formation continue et CHF 56 000.- (budget CHF 84 000.-) aux projets Ortra Forêt (p. ex. projet «Moyens auxiliaires d'évaluation», projet «Mesures d'accompagnement pour la formation initiale», etc.). Malgré une clôture des comptes positives, les recettes du Fonds sont limitées et réservées en grande partie en vue du soutien aux CI. La marge de manœuvre du FFP Forêt pour d'autres mesures de soutien reste réduite.

Les coûts administratifs se sont montés en 2015 à CHF 122 615.90 (2014: 121 929.30), dépassant ainsi légèrement le budget (CHF 121 000.-). Ce dépassement est dû à des coûts supplémentaires d'informatique pour l'adaptation à la banque de données. Le secrétariat et la commission du Fonds sont restés au-dessous de leur budget.

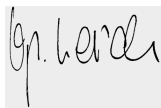
Des accords sont conclus en matière de délimitation des fonds avec les cantons qui disposent d'un fonds cantonal (GE, JU, NE, TI, VD, VS). Dans ces cas, le FFP Forêt a réduit le montant des contributions dues par les entreprises et parallèlement aussi ses prestations (p. ex. absence de soutien au CI). Durant l'année, les accords ont été renouvelés pour un an avec les cantons de VD et VS.

La structure du FFP Forêt n'a pas subi de modifications durant l'année écoulée. L'organe stratégique est le comité de l'Ortra Forêt Suisse. L'organe opérationnel est la commission du Fonds, dont les membres sont les suivants:

- Hanspeter Lerch (ForêtSuisse, président)
- Didier Wuarchoz (ForêtSuisse)
- Andreas Huber (FUS)
- Christian Gränicher (FUS)
- Christian Kleiber (ASF)

Le secrétariat est localisé chez Codoc et dirigé en 2015 aussi par le chargé d'affaires Rolf Dürig, avec l'assistance de Nicole Cia et la collaboration de BDO Visura à Soleure pour l'encaissement et la comptabilité.

Le FFP Forêt tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué par leur bonne coopération à la réussite du septième exercice. La commission du Fonds ainsi que les collaborateurs du secrétariat et de l'office d'encaissement continueront de s'engager à l'avenir pour assurer un travail efficient du FFP Forêt et ainsi maximiser la part des contributions effectivement mises à disposition de la formation initiale et continue en forêt.



Hanspeter Lerch
Président de la commission du Fonds



Rolf Dürig
Chargé d'affaires FFP Forêt

Lyss, 14.6.2016